

Service de Santé au Travail Interentreprises



Au plus proche de vous

La santé au travail, ce n'est pas qu'une question d'aptitude

Nous, chefs d'entreprise, sommes responsables de la santé et de la sécurité de nos salariés dans nos entreprises. Depuis plusieurs années, une mutation des Services de Santé au Travail a été engagée favorisant une approche pluridisciplinaire des conditions de travail : à la fois médicale, technique et organisationnelle, ce qui permet de renforcer la prévention des risques professionnels dans les entreprises. Santra Plus, Service de Santé au Travail Interentreprises que je préside, a conscience de cet enjeu majeur et c'est donc dans cette optique que nous faisons évoluer

notre association. Progressivement et depuis la dernière réforme, nous intégrons de nouveaux professionnels de santé pour assurer la mise en place de nouvelles actions individuelles ou collectives (entretien infirmier, sensibilisation, diagnostic des expositions...).

Aujourd'hui, le suivi de chaque entreprise est organisé en fonction de la réglementation en vigueur, de notre agrément et de nos capacités à réaliser. Si ce suivi peut parfois être perçu comme limité, soyez assurés que les équipes pluridisciplinaires de Santra Plus font le maximum pour mettre en place un système de suivi optimisé. La santé au travail est un gage de la performance de nos entreprises et du bien-être de nos salariés, nous avons donc, nous, chefs d'entreprises et adhérents, un rôle à jouer dans l'évolution de notre association.

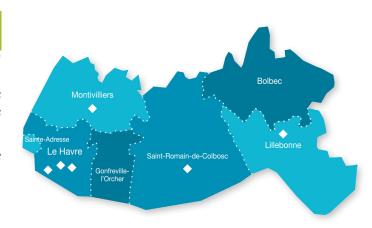
Thibault Prévoteau

Président du Conseil d'administration

Couverture territoriale

Santra Plus exerce ses missions auprès des établissements et entreprises des **9** cantons du Havre et de son agglomération.

Santra Plus dispose de **6** centres pour vous accueillir.

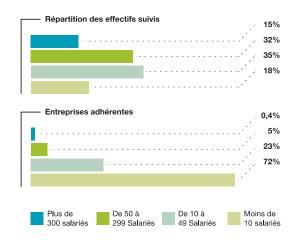


Nos adhérents

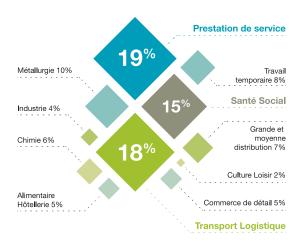
Santra Plus, c'est **4 600** entreprises adhérentes et plus de **64 000** salariés suivis.

Entreprises adhérentes

par effectif



par secteur d'activité



Actions en milieu de travail

Conseillers de votre entreprise et de vos salariés, le médecin du travail et son équipe mènent des actions en milieu de travail, permettant de :

Connaître et conseiller l'entreprise

- → Visite des lieux de travail
- Elaboration et mise à jour de la fiche d'entreprise
- Participation aux réunions de CHSCT
- Conseils en matière d'organisation des secours et des services
- Conseils et préconisations pour toute nouvelle technique de production

Analyser les risques professionnels

- Identification et analyse des risques physiques et psychosociaux
- Réalisation de mesures métrologiques
- Etude des postes de travail



Sensibiliser les salariés

Actions de sensibilisation sur :

- les risques professionnels (bruit, TMS...)
- des thématiques de santé publique (addictions, hygiène de vie...)

Toute action en milieu de travail est mise en place à l'initiative du médecin du travail. Elle peut émaner de besoins identifiés au cours des entretiens ou examens médicaux, de sa connaissance du secteur professionnel ou d'une rencontre en entreprise. Les actions en milieu de travail sont organisées par chaque équipe en tenant compte des objectifs fixés par notre projet de service.

tenant compte des objectifs fixés par notre projet de service.

Témoignages adhérents

AGCSR

Aide à domicile

Secteur : Santé Social

Nombre de salariés : 46

Action menée : Sensibilisation des salariées à la prévention des risques liés à l'utilisation des produits d'entretien.

Intervenant Santra Plus: Ingénieure chimiste

« La manipulation des produits d'entretien, faite pourtant par des personnes expérimentées, n'est pas toujours effectuée dans un usage adapté. C'est pourquoi, sous l'impulsion de Santra Plus, nous avons, dans le cadre de notre réunion annuelle, organisé une action de sensibilisation sur la prévention des risques liés à leur utilisation. L'ingénieure chimiste de Santra Plus a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation à nos publics en prodiguant conseils et préconisations à la hauteur de nos attentes. Comme rien n'est jamais complètement acquis, nous envisageons de renouveler l'opération pour renforcer les messages et capitaliser sur le climat de confiance instauré lors de cette première approche. »

M^{me} Courseaux

Suivi individuel de l'état de santé des salariés

Le suivi individuel des salariés est réalisé au travers d'examens réglementaires. Ces échanges privilégiés et confidentiels permettent d'évaluer l'état de santé du salarié et de lui faire bénéficier de conseils en matière de santé et de prévention des risques professionnels.

Les examens réglementaires

- Examen d'embauche
- → Examen de pré-reprise
- Examen de reprise de travail
- Examen à la demande de l'employeur
- Examen à la demande du salarié

Les demandes d'examens se font via le formulaire « Demande ou annulation de rendez-vous » à télécharger sur le site internet de Santra Plus.

www.santraplus.fr



Examen périodique

Le suivi périodique alterne examen médical, entretien infirmier et actions pluridisciplinaires annuelles.

Notre agrément fixe la périodicité de l'examen médical à trois ans.

La planification et l'organisation du suivi périodique sont définies par chaque médecin du travail, en tenant compte de l'agrément et des priorités définies dans notre projet de service.

Les accompagnements possibles

- Accompagnement social individuel
- Accompagnement psychologique individuel

L'orientation vers un autre professionnel est proposée au salarié par le médecin du travail ou l'infirmier.

OPPELIA NAUTILIA

Services administratifs combinés de bureau

Secteur: Santé Social

Nombre de salariés: 33

Action menée : Appui Conseil

Intervenant Santra Plus: Psychodynamicienne – médiatrice

« Les changements successifs de Direction ces dernières années ont créé des instabilités dans les relations avec le personnel qu'il était important d'évacuer.

Sur les conseils de notre Médecin du Travail, nous avons pris contact avec la psychodynamicienne – médiatrice de Santra Plus.

Sa vision extérieure nous a permis de mettre les choses à plat et d'analyser la situation avec recul. Il était ensuite plus simple pour nous d'envisager les changements nécessaires et de les mettre en place sereinement pour rétablir ce précieux et indispensable climat de confiance »

M^{me} Brachet, Directrice

Nos missions et priorités d'actions

Santra Plus est votre service de santé au travail. Notre mission est de «conduire des actions visant à éviter toute altération de la santé de vos salariés du fait de leur travail». Nous mettons en œuvre des actions individuelles et collectives qui permettent de préserver la santé physique et mentale de vos salariés tout au long de leur parcours professionnel. Nous vous apportons des conseils afin de prévenir les risques professionnels au cœur de votre entreprise.

Pour mieux répondre à ses missions et aux besoins des entreprises, Santra Plus a priorisé ses actions et défini les modalités de fonctionnement au travers de son projet de service « VISA 2017 ».

Notre agrément

En 2012, la **DIRECCTE*** a renouvelé l'agrément de Santra Plus pour une durée de 5 ans. L'agrément détermine nos compétences territoriales et professionnelles ainsi que notre dérogation pour la périodicité des examens médicaux.

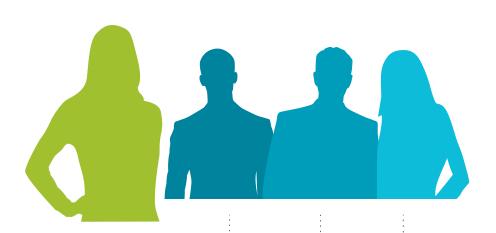
*Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Notre organisation

Association loi 1901, Santra Plus est gouverné par un Conseil d'administration et une Commission de contrôle composés de représentants employeurs et salariés des entreprises adhérentes. La gestion de votre association est assurée par une direction et une équipe administrative.

Votre prise en charge

L'accompagnement de votre entreprise et de vos salariés est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée de :



Médecin du travail

Coordination de l'équipe - Actions sur le milieu de travail - Examens médicaux

Infirmier en Santé au Travail

Entretiens infirmiers - Actions de prévention - Éducation à la santé

Assistant de Service de Santé au Travail

Assistance de l'équipe - Repérage des dangers - Identification des besoins

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels généraliste et spécialiste

Diagnostic - Etude - Accompagnement - Appui-conseil Certains intervenants sont spécialisés (ergonomie, chimie, psychologie du travail, psychologie clinique...)



Nous écrire : Santra Plus CS 20874 76087 Le Havre Cedex